



VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 19h00'.

45 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Gilles FORET, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mmes Fatima SHABAN, Brigitte ERNST de la GRAETE, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mme Véronique DE KEYSER, M. Michel PETERS, Mmes Nathalie FRISEE, Géraldine BLAVIER, M. Raoul HEDEBOUW, Mme Anne DELVAUX, MM. Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

4 membres sont absents : MM. Claude EMONTS, Jean-Pierre GOFFIN, Jean-Géry GODEAUX, Hassan BOUSETTA.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27 et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1.

M. le BOURGMESTRE regroupe les interpellations de Mme Christine DEFRAIGNE et de M. Raoul HEDEBOUW.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE et de M. Raoul HEDEBOUW à propos du personnel communal ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de Mme Marie-Claire LAMBERT à propos de la politique de la Ville de Liège pour aider le citoyen à poser un choix éclairé sur toutes les questions liées à sa fin de vie ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de Mme Elisabeth FRAIPONT et de M. Louis MARAITE à propos de l'avenir de la maison de la presse ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Benoit DREZE à propos du service de garde d'enfants malades à domicile ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos de la création et la diffusion culturelles : le chaînon manquant ainsi que la réponse de M. Jean Pierre HUPKENS.

Entend une interpellation de Mmes Bénédicte HEINDRICHS et Brigitte ERNST de la GRAETE à propos du progrès dans la section logopédie à la Haute Ecole ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

Entend une interpellation de M. Quentin LE BUSSY à propos de la Politique d'exonérations et des critères d'opportunité en matière de subsidiation ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Gilles FORET à propos de la « dé pigeonisation » ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. Jean-Paul BONJEAN à propos de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

(M. Jean-Pierre GOFFIN entre en séance : 46 présents).

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON à propos des points de rechargement pour les compteurs à budget dans les bâtiments de la ville ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

2.

Décide d'acquérir 20 casques motocyclistes pour la Zone de police (en ce compris 5 visières claires et 2 faces anti-griffes) via le marché public lancé par la Police fédérale ayant pour objet l'acquisition de casques motocyclistes avec audio intégrée.

3.

Décide d'exécuter les travaux de réalisation de places de parking pour voitures et motos du stand de tir de la Zone de police par le biais du marché « stock » de la Ville relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries dans des bâtiments communaux.

4.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «FAM – RESEAU SOLIDARIS – MOUVEMENT DE PROMOTION SOCIOCULTURELLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE LIEGE-HUY-WAREMME» relative au projet « La maison des femmes d'ici et d'ailleurs » - exonère l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L., pour la réalisation du projet « La maison des femmes d'ici et d'ailleurs », pour l'année 2013.

5.

Exonère l'A.S.B.L. « LIEGE AIDE HAITI », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie à ladite A.S.B.L. une subvention directe classique pour l'année 2013.

6.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « GROUPEMENT DE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LIEGE - GRE-LIEGE - Vitrine de capitales europe de la culture», pour l'année 2013.

7.

Octroie une subvention directe classique à « HEC ULg », pour l'année 2013.

8.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « IMAGE&3D Europe » relative à la manifestation « 3D Stereo MEDIA », du 3 au 6 décembre 2013 – octroie une subvention directe opérateur à l'ASBL ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour la manifestation.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

9.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « BASKET CLUB DE FLERON », pour l'année 2013

10.

Exonère l'ASBL «JUMPING INTERNATIONAL DE LIEGE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L.

(M. Claude EMONTS entre en séance : 47 présents).

11.

Exonère la S.A. « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGEOIS », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite S.A., pour l'année 2013.

La délibération est adoptée par 44 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

12.

Octroie une subvention directe classique à la SA « STANDARD DE LIEGE » pour l'année 2013.

La délibération est adoptée par 44 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

13.

Exonère l'A.S.B.L. « LE GRAND LIEGE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L., pour l'année 2013.

14.

Exonère l'A.S.B.L. «LE FESTIVAL DU FILM POLICIER » de fournir les bilan, comptes de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L., pour l'année 2013.

15.

Exonère l'A.S.B.L. « ORGANISATION INTERNATIONALE DES MEDIAS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie un subside direct classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

16.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « GROUPEMENT DE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DE LA PROVINCE, en abrégé «G.R.E. LIEGE » relative à l'organisation du projet spécifique « Liège Métropole Puissance 3 » - octroie un subside direct opérateur à l'A.S.B.L. pour l'organisation du projet spécifique « Liège Métropole Puissance 3 »

17.

Adopte la convention à conclure avec l'entreprise publique autonome à caractère culturel, RADIO-TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, en abrégé “ R.T.B.F. ”, pour l'organisation du projet spécifique “ Viva for Life ” se tenant place Saint-Etienne, à 4000 Liège, du 17 au 23 décembre 2013 - octroie du subside direct et indirect opérateur à l'entreprise publique autonome à caractère culturel.

18.

Adopte la convention définissant les modalités d'organisation de la manifestation « Feu d'artifice du Nouvel-An », à conclure avec l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation « Feu d'artifice du Nouvel- An » - octroie une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation.

19.

Prend connaissance de la décision du Collège de faire procéder à l'exécution et à l'imputation d'une facture relative à la sécurisation d'un concert le 7 décembre 2012.

20.

Décide

- d'adopter le texte de l'avenant n°1 pour 2013 à la convention de partenariat, approuvée le 21 novembre 1994 et ses modifications subséquentes, passée entre la Ville et « l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE – ISOSL – Secteur A – Santé mentale », dont le siège social est situé rue Basse-Wez, 301 à 4020 – LIEGE, quant à la subvention du Service Public Fédéral Intérieur pour le centre START-MASS
- d'octroyer à l'intercommunale précitée, une subvention directe opérateur financée par le Service Public Fédéral Intérieur perçue dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 et de ses prolongations pour l'année 2013, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

21.

Décide

- d'adopter, le texte de l'avenant n°1 pour 2013 à la convention de partenariat, approuvée par délibération du 21 mars 2005 et ses modifications subséquentes, passée entre la Ville, le « CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA CITADELLE », dont le siège social est situé Boulevard du 12^{ème} de Ligne, 1 à 4000 Liège, le « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE », dont le siège sociale se situe Place Saint Jacques 13 à 4000 Liège et l'association de droit public « LE RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIEGE », dont le siège social est situé, rue des Guillemins, 52 à 4000 Liège, pour l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psycho-sociale 24h/24 et 7j/7, quant à la subvention du Service Public Fédéral Intérieur
- d'octroyer au Centre précité, une subvention directe opérateur financée par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 et de ses prolongations pour l'année 2013.

22.

Décide

- d'adopter, dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention financé par le Service Public Fédéral Intérieur, le texte de l'avenant n°1 pour 2013 à la convention de partenariat entre la Ville et l'A.S.B.L. FAN COACHING – EURO FAN, dont le siège social est situé Boulevard du Rectorat, 7 – Boîte 15 à 4000 LIEGE, approuvée le 16 décembre 1993, et ses modifications subséquentes relative à l'organisation d'activités socio-pédagogiques et préventives ciblant les groupes de supporters à risques du Standard et des frais relatifs au local des supporters
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur
- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, pour 2013, un subside direct opérateur, financée par Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 et de ses prolongations pour l'année 2013, en vue de couvrir les frais d'organisation d'activités socio-pédagogiques et préventives ciblant les groupes de supporters à risques du Standard, et des frais relatifs au local des supporters.

23.

Décide

- d'adopter, dans le cadre du Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 financé par le Service Public Fédéral Intérieur et de ses prolongations pour l'exercice 2013, le texte de l'avenant n°1 pour 2013 à la convention de partenariat, passée par délibération du 22 décembre 2008, entre la Ville, l'A.S.B.L. « GROUPEMENT LIEGEOIS DES ASSOCIATIONS ET DES MEDECINS OMNIPRATICIENS (GLAMO) », dont le siège social se situe Quai Edouard Van Beneden, 25 à 4020 LIEGE et la Police locale de Liège, en vue de la poursuite de la sécurisation des gardes médicales
- d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget annuel pour l'octroi et la liquidation du subside opérateur

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

- d'octroyer à l'A.S.B.L. précitée, pour 2013, pour 2013, une subvention directe opérateur, en vue de poursuivre la sécurisation des gardes médicales, financée par le Service Public Fédéral Intérieur dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 et de ses prolongations pour l'année 2013 .

24.

Adopte le texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'A.S.B.L. « LIEGE-ENERGIE», dans le cadre de la convention « Ville durable 2013 – Projet « Activation du Fonds de Réduction du Coût de l'Energie » - octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. dans le cadre du projet pour l'année 2013.

25.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LA BOBINE », relative au soutien à ladite A.S.B.L. - octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. «LA BOBINE » pour l'année 2013, pour le soutien à l'initiative « Actions pauvreté ».

26.

Confie à la S.C.R.L. « Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique Organisationnelle » (en abrégé IMIO), l'optimalisation du site Internet de la Ville de Liège (www.liege.be) tant au niveau logiciel de gestion du contenu (CMS), du graphisme, de l'architecture, de l'ergonomie, des e-services ainsi que les prestations en assistance technique et la maintenance et l'hébergement du site.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

27.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition d'un dispositif de sonorisation au bénéfice de la piscine du Centre Sportif d'Outremeuse – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

28.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée pour l'acquisition de 5 bancs de vestiaire sur pieds.

(M. Gilles FORET, Mmes Elisabeth FRAIPONT sortent de séance : 45 présents).

29.

Octroie une subvention directe classique complémentaire à l'A.S.B.L. «LIEGE SPORT» pour l'année 2013.

30.

Octroie une subvention directe classique à la S.A.R.L. « EQUALIA » pour les deux derniers trimestres de l'année 2013.

31.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n°1 aux conventions du 20 avril 2010 conclues avec la S.C.C.R.L. REPROBEL, dans le cadre des redevances sur les photocopies d'oeuvres protégées, réalisées par l'Administration et ses établissements scolaires, dues par la Ville de Liège pour l'année 2013.

(Mme Audrey NEUPREZ et M. Sébastien BOVY sortent de séance : 43 présents).

32.

Décide d'acquérir au marché groupé ayant pour objet l'acquisition de 16 défibrillateurs externes automatiques organisé par la Province de Liège – décide de passer la commande auprès du fournisseur désigné par le Collège provincial.

33.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour l'acquisition d'appareils (appareil de mesure pour 3 gaz, appareil photo numérique, thermomètre à globe mouillé, plastifieuse A4, A3, graveuse sur métal) pour le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail.

(M. le BOURGMESTRE sort de séance : 42 présents).

34.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'inventaire amiante dans les bâtiments de la Ville - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

35.

Holding communal.

Le groupe VEGA demande le vote nominal.

M. le Directeur général procède à l'appel nominal.

La motion est rejetée par 9 voix pour, 26 voix contre et 7 abstentions.

(M. Gilles FORET et Mme Elisabeth FRAIPONT entrent en séance : 44 présents).

36.

Adopte le texte de la convention à conclure avec l'ASBL « PRO VELO » pour la mise en place du volet formation de son plan communal cyclable 2013 – octroie une subvention directe opérateur à ladite ASBL pour l'année 2013 dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2013 du volet formation de son Plan Communal Cyclable.

37.

Octroie une subvention une subvention directe opérateur à l'association « PRO VELO » – Institut de Recherche et de Promotion du Vélo, pour l'année 2013 dans le cadre de la gestion de la Maison des Cyclistes au point vélo de la gare des Guillemins.

38.

Adopte le règlement relatif à la redevance portant sur le plan de stationnement. Le groupe MR dépose des amendements. Il s'agit de :

- Mettre en place une période de 15 minutes gratuites de stationnement en voirie dans la zone horodateur,
- Remplacer l'article 1er, « il est établi au profit de la Ville de Liège, pour les années 2014 à 2019, une redevance communale sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique » comme suit, « il est établi au profit de la Ville de Liège, pour l'année 2014, une redevance communale sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique ».
- A l'article ART.5.§1er. : « Sont exonérés de la redevance :
3° les professionnels de la santé en visite chez leur patient. Le statut de professionnels de la santé est constaté par l'apposition de manière visible et derrière le pare-brise du véhicule de la carte had hoc. En l'absence, cette qualité ne peut être reconnue.
- Modifier l'article ART. 7 § 1er « Le taux de la redevance en zone « orange » et « verte » est fixé à 1,50 euro par heure pour le stationnement :
 - jusqu'à une heure et demie maximum en zone « orange » et
 - jusqu'à trois heures maximum en zone « verte ».

Ce tarif est applicable aux jours et heures tels que déterminés par les règlements de police.

Les amendements sont rejetés par 1 voix pour, 26 voix contre, 17 abstentions

Le groupe VEGA dépose un amendement. Il s'agit :

« Art 26. Les professionnels de la santé et de l'aide aux personnes (personnel médical et para-médical, aides familiales, aides ménagères,...) et qui travaillent pour des périodes courtes au domicile de leurs clients peuvent bénéficier d'une carte de parking gratuite délivrée par l'administration communale. Cette carte, qui doit être utilisée avec un disque de stationnement, autorise une période de stationnement gratuit de trois heures sur toutes les places de parking situées sur le domaine public, à l'exception des emplacements réservés aux personnes handicapées. »

L'amendement est rejetés par 18 voix pour, 26 voix contre, 0 abstention

La délibération est adoptée par 43 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

39.

Avis à émettre sur :

1. Le budget afférent à l'exercice 2013
 1. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
 2. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
 4. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 5. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (St-Nicolas)
 6. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 7. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
 8. du Conseil d'administration de l'église protestante de la Rédemption
 9. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Sclessin)
 10. de la Fabrique d'église de la Vierge des Pauvres
2. La 1ère modification budgétaire 2013 de la Fabrique d'église Sainte-Foy

40.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» pour l'année 2013.

41.

Décide d'octroyer une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » pour l'organisation de l'opération « PALISS'ART » 2013.

42.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LA REPUBLIQUE LIBRE D'OUTRE-MEUSE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

43.

Décide :

- d'exonérer l'Association «COMMUNE LIBRE DE SAINT-PHOLIEN DES PRES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

44.

Décide de transférer dans le domaine public de la Ville les parcelles sises :
- rue de Hesbaye à 4000 LIEGE, cadastrée 2ème division, section D, n°310K2;
- rue Eugène Houdret à 4000 LIEGE, cadastrée 2ème division, section D, n°310W.
- décision de soustraire la valeur des parcelles de l'inventaire de la Régie foncière et d'en augmenter l'inventaire des biens du domaine public à la date du 02.09.2013.

45.

Décide de transférer les parcelles sises rue Sainte-Marguerite à 4000 LIEGE cadastrées 2ème division, section D, n°116C et 104 N2, dans le domaine public de la Ville – décision de soustraire la valeur des parcelles de l'inventaire de la Régie foncière de Stationnement et de Services de Liège et d'en augmenter l'inventaire des biens du domaine public à la date du 02.09.2013.

46.

Décide de prendre en bail emphytéotique un immeuble sis place Ferrer 14 à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions.

47.

Décide de procéder à la vente par adjudication publique de deux parcelles de terrain sises rue des Bergers 4 et 6 à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions.

48.

Décide de procéder à la vente par adjudication d'une maison d'habitation sise rue Saint-Maur, 93 E à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 33 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions.

49.

Octroie une subvention directe opérateur à l'association « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES », afin de promouvoir les marchés et les brocantes durant l'année 2013.

50.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à la promotion du commerce liégeois dans le cadre du Schéma de Développement commercial et de ses actions prioritaires définies par le Collège communal en sa séance du 8 octobre 2010 – octroie une subvention directe opérateur à ladite association, et d'une subvention indirecte opérateur, pour la collaboration à la mise en œuvre des actions prioritaires arrêtées dans le cadre du Schéma de Développement commercial pour l'année 2013.

51.

Adopte le règlement de l'appel à projets Créashop@Liège – approuve le texte de la convention tripartite entre la Région Wallonne, l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » et la Ville visant à arrêter les missions des partenaires dans le cadre de la mise en place de Créashop@Liège – octroie une subvention indirecte opérateur à l'association sans but lucratif “ Les Manifestations liégeoises ” pour l'organisation des appels à projets “ Créashop@Liège ”.

52.

Exonère l'association des commerçants de Chênée de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'un subside opérateur direct à l'association des commerçants de Chênée pour les illuminations de fin d'année du quartier Ouest, pour l'année 2013.

53.

Exonération l'Association des Commerçants des Guillemins, de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe opérateur à l'Association des commerçants des Guillemins, pour l'année 2013.

54.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité concernant la sécurité pour les illuminations de fin d'année rue Sainte-Marguerite, rue Saint-Séverin, rue Léopold, place du Commissaire Maigret et passerelle des Princes-Evêques, à 4000 LIEGE – approuve le du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

55.

Adopte le texte de la convention (avenant 23) relative à l'opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur la création d'un guichet de l'énergie.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

56.

Décide de passer un marché de fourniture par procédure négociée constaté par facture acceptée pour acquérir trois logiciels de cartographie.

57.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUARIUM MARCEL DUBUISSON ET DU MUSEE DE ZOOLOGIE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

58.

Décide d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE» pour l'année 2013.

59.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Claire TELLER d'un ensemble de documents (albums, photos, cartes et lithographies), à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

60.

Décide :

- d'accepter la donation de Mme Denise BAUDET - REY de l'œuvre de l'artiste Jacques OCHS intitulée «Portrait d'Arnold Rey» (huile sur toile, 69 cm / 60 cm), à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

61.

Décide :

- de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition de l'œuvre de Jacques Charlier intitulée «Helium 3» pour le Grand Curtius;
- d'adopter le cahier spécial des charges.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

62.

Décide :

- d'exonérer la Fondation «JACQUES IZOARD» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Fondation pour l'année 2013.

63.

Décide d'octroyer un subside direct opérateur à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture) pour l'année 2013, pour l'organisation du projet «Liège, Capitale des vitrines européennes».

64.

Décide :

- d'exonérer l'Association «UNIVERSITE DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2013.

65.

Décide de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture de deux oeuvres d'art de Serrurier Bovy destinées au Grand Curtius.

66.

Décide :

- de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un portrait présumé de Sébastien LARUELLE destiné au Grand Curtius;
- d'adopter le texte de la convention à conclure entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE».

67.

Décide :

- de passer un marché par procédure négociée, constaté par facture acceptée, pour la fourniture d'un vase du Val Saint-Lambert destiné au Grand Curtius;
- d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES MUSEES DE LIEGE» y relative.

68.

Décide d'approuver le texte de l'avenant numéro 1 au contrat-programme entre la Communauté Française de Belgique, la Province de Liège, la Ville de Liège et le l'A.S.B.L. «ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIEGE».

69.

Décide d'approuver le texte de l'avenant numéro 3 au contrat-programme entre la Communauté Française de Belgique, la Province de Liège, la Ville de Liège et l'A.S.B.L. «CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - OPERA ROYAL DE WALLONIE».

70.

Exonère l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX – C.R.E.A.H.M. – REGION WALLONE », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013 pour l'organisation de la manifestation du « REPAS DANS LE NOIR ».

71.

Modifie l'article 7 du règlement relatif au lancement d'un appel aux projets d'actions dans le domaine de la solidarité et la coopération avec les pays en développement ainsi que sur la participation financière de la Ville approuvé en séance du 25 février 2013.

72.

Exonère l'A.S.B.L. « MIEL MAYA HONING », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L pour l'année 2013 pour l'organisation du projet spécifique « Développement d'activités génératrices de revenus, respectueuses de l'environnement dans une réserve naturelle protégée ».

73.

Exonère l'A.S.B.L. « LE MONDE DES POSSIBLES », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

74.

Décide d'arrêter la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Potager en carré » (hors sol) sur le territoire de la Ville - Décide d'octroyer une subvention indirecte opérateur à chacun des vingt citoyens qui seront désignés pour l'organisation du projet « Potager en carré ».

75.

Décide d'arrêter la charte d'engagement en tant que personne relais dans son quartier et guide « Jardin nature admise » sur le territoire de la Ville - Décide d'octroyer une subvention indirecte opérateur à chacun des quinze citoyens qui seront désignés pour l'organisation du projet « Jardin nature admise ».

76.

Décide d'acquérir des végétaux horticoles (Lot 2 : Arbustes et divers), dans le cadre du marché «stock».

77.

Prend connaissance de la décision du Collège communal de procéder à l'exécution et à l'imputation d'une dépense relative à une créance due et portant sur l'opération "J'ai un peu d'avance" organisée 25 août au 2 septembre 2012 par le Service intergénérationnel.

78.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité constaté par une facture acceptée, pour l'achat de mobilier destiné à équiper la structure communale d'accueil d'urgence, située 41 rue Mandeville à 4000 LIEGE.

79.

Décide d'acquérir, au cours de l'année 2013, afin d'équiper les maisons intergénérationnelles de matériel informatique, des ordinateurs portables et ce dans le cadre de la convention passée avec une centrale d'achats.

80.

Octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS pour le mois d'août 2013 en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

81.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « MICROSTART SUPPORT » relative au soutien à l'initiative « Actions pauvreté » du 01/01/2013 au 31/12/13 - exonération de ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet déposé dans le cadre de cette initiative.

82.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «TELE-SERVICE LIEGE» relative au soutien à l'initiative « Actions pauvreté » du 01/01/2013 au 31/12/13 - octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L pour le projet déposé dans le cadre de cette initiative.

83.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « PLATE-FORME SORTANTS DE PRISON » relative au soutien à l'initiative « Actions pauvreté » du 01/01/2013 au 31/12/13 - exonère ladite A.S.B.L de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet déposé dans le cadre de cette initiative.

84.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « SOLIDARITES AU PLURIEL » relative au soutien à l'initiative « Actions pauvreté » du 01/01/2013 au 31/12/2013 - exonère ladite A.S.B.L de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L pour le projet déposé dans le cadre de cette initiative.

85.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « OPERATION THERMOS LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées.

86.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « ABRI DE JOUR DE LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées.

87.

Adopte la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « RESTO DU COEUR LIEGE » relative aux partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées.

88.

Exonère l'A.S.B.L. "AVANCETOI" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

89.

Exonère l'A.S.B.L. "ATOUT COEUR" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

90.

Exonère l'A.S.B.L. "OEUVRES PAROISSIALES DE ROBERMONT" de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

91.

Exonère des lauréats du « Concours Accessibilité et Architecture 2013 » de fournir toutes pièces comptables et/ou justificatives pour l'octroi et la liquidation du Prix de l'accessibilité 2013 – octroie une bourse pour le prix « Accessibilité et Architecture 2013 » de la Ville répartie en trois prix distincts à :

- un premier prix à Mlle Florine BASTIN
- un deuxième prix à M. Nicolas FONTAINE
- un troisième prix à Mlle Julie BERGER.

92.

Décide de retirer la décision du 09/09/2013 n° 151 portant sur l'octroi d'une subvention à l'A.S.B.L. "CONFRATERNITE SAINT-NICOLAS DE LIEGE" pour l'année 2013 - décide d'exonérer l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. "ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE PUIITS-EN-SOCK".

93.

Adopte la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « BANQUE ALIMENTAIRE DE LA PROVINCE DE LIEGE », relative au soutien à l'initiative « Actions pauvreté » du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le soutien à cette initiative.

94.

Adopte la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « FERME DE LA VACHE » du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » en soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « FERME DE LA VACHE ».

95.

Adopte la convention entre la Ville et le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON CARREFOUR » du 01/01/13 au 31/12/13 - octroi d'une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » en soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON CARREFOUR ».

96.

Adoption de la convention entre la Ville et le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON DE LA CITOYENNETÉ » du 01/01/13 au 31/12/13 - octroie une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » en soutien aux Services d'Insertion Sociale (SIS) du C.P.A.S. de Liège pour les personnes défavorisées dont la « MAISON DE LA CITOYENNETÉ ».

97.

Adopte la convention à conclure avec le "CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE DE LIEGE" relative au soutien au service du « RELAIS LOGEMENT » (logements de transit et cellule « Eco-Logement ») du 01/01/13 au 31/12/13 - octroie une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » en soutien au service du « RELAIS LOGEMENT » (logements de transit et cellule « Eco-Logement ») du C.P.A.S. de Liège.

98.

Adopte la convention à conclure avec le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE relative au soutien du dispositif de l' « URGENCE SOCIALE » du 01/01/13 au 31/12/13 – octroie une subvention directe opérateur au « CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE » en soutien au Dispositif de l' « URGENCE SOCIALE » (D.U.S.) du C.P.A.S. de Liège.

99.

Octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « CENTRALE DE SERVICES A JDOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de septembre 2013, , en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

100.

Octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « CENTRALE DE SERVICES A JDOMICILE » - RESEAU SOLIDARIS, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

101.

Octroie une subvention directe opérateur à l'association de fait « AIDE AUX FAMILLES », pour le 3e trimestre 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

102.

Octroie une subvention directe opérateur à l'association de fait « AIDE AUX FAMILLES », pour le 4e trimestre 2013, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

103.

Octroie une subvention directe classique pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « REPAS SCOLAIRES LIEGEOIS ».

(Mme Audrey NEUPREZ et Sébastien BOVY entrent en séance : 46 présents).

104.

Octroie une subvention directe classique pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DU WALLON A L'ECOLE ».

105.

Octroie une subvention directe classique, pour l'année 2013 à l'A.S.B.L. « CENTRE D'EDUCATION ET DE FORMATION EN ALTERNANCE DE LA VILLE DE LIEGE ».

106.

Octroie une subvention directe classique à l'Université de Liège (Service de Méthodologie des Innovations scolaires), pour l'année 2013.

107.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité ayant pour objet l'acquisition et le montage, d'un coffre à bagages pour équiper l'autocar de l'Instruction publique.

108.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité ayant pour objet l'acquisition d'équipement pour les sections habillement du Centre Léonard Defrance (Implantation De Beauvoir), de la Colline de l'Éveil, de l'IRHOV secondaire et de l'Institut de Techniques artisanales – adopte le cahier spécial des charges.

109.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité ayant pour objet l'acquisition d'outillage pour les sections techniques de l'Ecole mixte d'enseignement secondaire spécialisé, de l'IRHOV secondaire, de l'ICADI, de l'ICTIA, du CEFA, de l'Institut de Techniques artisanales, de l'Institut de Travaux publics et de l'Institut de Technologie – adopte le cahier spécial des charges.

110.

Décide de créer à l'essai, au 01.09.2013 :

- 1 - la 7ème année « Sommelier » au niveau du troisième degré professionnel de l'enseignement secondaire organisé à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme,
- 2 - l'option de base simple Langues modernes « Italien » à 4 périodes, au niveau du deuxième degré de l'enseignement général, organisé à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 3 - l'option « Couvreur/Couvreuse » au niveau du troisième degré professionnel organisé dans l'établissement Institut communal de la Construction, des Arts Décoratifs et Industriels ».
- 4 - l'option « Informatique », au niveau du deuxième degré de l'enseignement technique de transition organisé à l'Athénée communal Maurice Destenay, matricule n°6.188.003.
- 5 - la 3ème année « Gestion R » au niveau du deuxième degré professionnel organisé à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

6 - l'option « Bijoutier-Joaillier » au niveau du troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel organisé au Centre d'Enseignement Secondaire Léon Mignon.
7 - la 7ème année « Traiteur-organisateur/organisatrice de banquets et de réceptions » organisé dans l'enseignement secondaire professionnel à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

111.

Octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « GARDERIE DES TOUT-PETITS » pour le 1er trimestre 2013 en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

112.

Octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « GARDERIE DES TOUT-PETITS » pour le 2ème trimestre 2013 en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

113.

Exonère l'A.S.B.L. « CRECHE PRINCESSE ASTRID », de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

114.

Décide de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité structuré en 9 lots pour l'achat d'appareils électroménagers nécessaires au bon fonctionnement des milieux d'accueil de la petite enfance et divers départements de la Ville – adopte le cahier spécial des charges.

115.

Octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « GARDERIE DES TOUT-PETITS » pour le 3ème trimestre 2013 en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

116.

Octroie une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « GARDERIE DES TOUT-PETITS » pour le 4ème trimestre 2013 en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

117.

Exonère l'A.S.B.L. "LUDOTHEQUE ADAPTEE LE TOURBILLON", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention – octroie une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

118.

Octroie une subvention directe classique à l'A.S.B.L. « LA FERME DES ENFANTS–CENTRE NATURE DE LIEGE » pour l'année 2013.

119.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n°1, destiné à fixer la prolongation de la durée de la convention établie entre la Ville et l'ASBL « La Ronde Enfantine » relative à la mise à disposition précaire de 4 locaux situés au 2^{ème} étage de l'école fondamentale communale de Droixhe, sise place de la Libération 3 à 4020 LIEGE au profit de ladite ASBL - décide d'exonérer l'association de fournir les bilans, compte de résultat, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention indirecte classique pour la mise à disposition précaire de locaux, place de la Libération 3 à 4020 LIEGE au profit de l'association.

120.

Décide d'exécuter les travaux de maintenance des couvertures de toiture et des fonds de chéneau, ainsi que des garnitures en zinc, de nettoyage des corniches et de la plate-forme à l'Echevinat de l'Environnement, en Féronstrée 94-96, 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) (lot n° 6) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux - sollicite des subsides du Service public de Wallonie (Maintenance).

121.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité en 2 tranches pour la prévention incendie des halls SMAP, des évacuations des ateliers de soudure, de tôlerie et de stockage à l'école Condroz, quai du Condroz 15 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

122.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation des sanitaires « hommes et femmes » en ce compris l'adaptation aux normes PMR, au Centre Sportif Ernest Malvoz, rue Ernest Malvoz 2 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

123.

Décide d'exécuter des travaux de décapage, de protection et de remise en peinture des menuiseries extérieures au Centre culturel de Chênée, rue de l'Eglise, 60 à 4032 LIEGE (Chênée), dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de peintures extérieures à effectuer dans des bâtiments communaux (lot n°3).

124.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n°2, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'association « Abri de jour de Liège » relatif à la mise à disposition précaire des bâtiments rue Lambert-le-Bègue 36 et 38 à 4000 LIEGE - octroie une subvention indirecte classique pour la mise à disposition précaire de bâtiments, rue Lambert-le-Bègue 36 et 38 à 4000 LIEGE au profit de l'association « Abri de Jour de Liège ».

125.

Décide d'approuver la réalisation de travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de rénovation du bloc sanitaire, à la Maison des Jeunes de Sainte-Walburge, rue de Xhovémont, 172 à 4000 LIEGE - octroie à l'adjudicataire d'un délai complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

126.

Décide de prendre connaissance de la décision du Collège communal de faire procéder au paiement des bons de commande relatifs aux entretiens des installations du traitement des eaux pour les mois d'octobre et novembre 2013 de la piscine d'Outremeuse.

127.

Décide de prendre acte des décisions prises en urgence, par le Collège communal de réaliser les travaux de remplacement des câbles d'alimentation de poteaux d'éclairage du terrain de football US Liège, rue Henri Vieuxtemps à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux – Décide d'admettre la décision de pourvoir à la dépense nécessaire.

128.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec la Province de Liège relative au financement des travaux de restauration et de réaffectation du bâtiment classé de la Société Libre d'Emulation.

129.

Décide d'adopter la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « RESTO DU COEUR DE LIEGE » rue Raymond Geenen 9 à 4020 LIEGE relative à l'octroi d'une subvention directe opérateur dans le cadre des partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées - octroie une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L. pour le projet de partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux personnes fragilisées pour l'année 2013.

130.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n°1, destiné à fixer la prolongation de la durée de la convention à conclure avec le Service Public de Wallonie – DGO4 – Services extérieures – Direction de Liège 1 – Archéologie, relative à la mise à disposition précaire de locaux situés dans l'ancien site industriel dénommé « LA GLACIERE » situé dans le parc de la Boverie à 4020 LIEGE.

131.

Décide d'adopter le texte de la convention destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville de Liège et l'ASBL « Collectif contre les violences familiales et l'exclusion - Liège » relative à la mise à disposition précaire du bâtiment sis en Hors-Château 11 à 4000 LIEGE - décision d'exonérer l'ASBL de fournir les bilans, comptes de résultat, rapports de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte classique à l'ASBL « Collectif contre les violences familiales et l'exclusion – Liège » pour l'année 2013 moyennant certaines conditions.

132.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'ASBL « LA FERME DES ENFANTS-CENTRE DE NATURE DE LIEGE » relative à la mise à disposition précaire du bâtiment sis rue Vieille Voie de Tongres, 48 à 4000 LIEGE et des terrains annexes - Décide d'exonérer l'association de fournir les bilans, comptes de résultats, rapports de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention indirecte classique à l'ASBL résultant de la mise à disposition précaire dudit bâtiment et des terrains annexes.

133.

Décide d'arrêter le texte de l'avenant au marché stock de services relatif à la réalisation d'essais de pénétration statiques et dynamiques sur le territoire de la Ville.

134.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, pour les travaux d'aménagement d'une plaine de jeux, rue Charles Gothier à 4000 LIEGE – approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché.

135.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité, pour l'aménagement provisoire du terminus des lignes 20, 21, 22 et 23 au carrefour formé par le boulevard d'Avroy, le boulevard de la Sauvenière, la rue Saint-Gilles et la rue Pont d'Avroy à 4000 LIEGE – approuve le projet définitif, comprenant le cahier spécial des charges, dressé en vue de la réalisation de ce marché.

La délibération est adoptée par 35 voix pour, 11 voix contre et 0 abstention.

136.

Décide d'approuver le principe de l'exécution des travaux d'aménagement d'un passage pour piétons rue des Bayards (4000 LIEGE), dans le cadre du marché « stock » de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et travaux d'intérêt public de même nature.

137.

Approuve les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de la réfection des rues du Couvent et de Fléron (4020 LIEGE).

138.

Décide d'augmenter la provision de trésorerie destinée à couvrir les dépenses rendues nécessaires à l'obtention, auprès de BPost, des plaques d'immatriculations envoyées par la DIV et à l'établissement d'une procuration postale pour le responsable de la provision.

139.

Décide de procéder à la commande de la 2eme tranche du marché relatif à la fourniture et l'installation de balises pour la géolocalisation et la gestion en temps réel des données relatives au suivi du parc des véhicules de la Ville de Liège pour l'exercice 2013.

140.

Décide de faire exécuter les travaux de réparation et de renouvellement des toitures au cimetière de Robermont, rue de Herve, 46 à 4020 Liège, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

141.

Décide de faire exécuter les travaux de remplacement des stores et d'un volet mécanique, dans divers cimetières de la Ville, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement des systèmes d'occultation et

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

de volets à effectuer dans les bâtiments communaux.

142.

Décide de faire exécuter les travaux de renouvellement et d'isolation de la toiture du bâtiment des fossoyeurs, au cimetière de Sainte-Walburge, boulevard Fosse Crahay, 69 à 4000 Liège, dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

143.

Décide d'approuver, sans enquête publique, la dénomination « Clos Fanny THIBOUT » à la voirie située entre les rues « Visé Voie », « Sainte-Walburge » et « Vieille Voie de Tongres ».

144.

Décide d'approuver sans enquête publique, la dénomination « Clos des Perdrix » à une nouvelle voirie possédant un accès rue de Beyne entre les immeubles 305 et 315.

145.

Décide d'approuver la dénomination, sans enquête publique, « sentier des Trieuses » à une voirie existante qui relie la rue de Gaillarmont à la rue des Orchidées.

146.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS – PROVINCE DE LIEGE » [CEC Chênée] de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

147.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS – PROVINCE DE LIEGE » [CEC Xhovémont] de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

148.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « FEDERATION NATIONALE DES PATROS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2013.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

149.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition du matériel audiovisuel divers – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

150.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée, pour la fourniture de 2 postes à souder et 2 meuleuses d'angle destinés aux Ateliers créatifs.

151.

Décide de passer un marché par procédure négociée constaté sur facture acceptée, pour la fourniture de matériel de carrosserie divers destinés aux Ateliers créatifs.

152.

Décide de procéder à l'acquisition 7 micros mains, 6 pieds de micros, 1 table de mixage et 1 lecteur CD DOUBLE/MP3 nécessaires aux besoins des maisons de jeunes dans le cadre du marché « stock ».

153.

Décide de modifier sa délibération du 24 juin 2013 relative à l'octroi de subsides directs opérateur aux membres du Conseil communal correspondant à la prise en charge de dépenses visant l'usage des NTIC pour la création, l'échange et l'exploitation des documents utiles au Conseil communal durant la mandature 2013-2018 quant à la répartition linéaire en 3 ans du coût d'investissement.

154.

Prend acte de l'absence de litige quant au cautionnement constitué par M. le Directeur financier.

M. le BOURGMESTRE sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour : Il s'agit

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le service traiteur de la fête du personnel prévue le 15 janvier 2014 à la caserne FONCK, rue Ransonnnet, 2 à 4020 LIEGE
- d'adopter le cahier spécial des charges.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2013

QUESTION ORALE

Entend une question orale de M. François SCHREUER à propos des travaux rue du Coq ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à 22 heures 45'.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

Serge MANTOVANI.

Willy DEMEYER.